

Formation « La réglementation cosmétique appliquée aux ateliers de cosmétique artisanale »

Durée : 1 session de 2h30 - formation en vidéoconférence

Dates : A convenir en fonction des disponibilités des participants et de la formatrice

Public : animateur d'ateliers cosmétique, toute personne intervenant dans le champ de la cosmétique artisanale et souhaitant acquérir les bases de la réglementation.

Objectif : L'animation d'ateliers cosmétique implique la connaissance de la réglementation cosmétique et en particulier du Règlement Européen EU 1223/2009 et de la norme NF EN ISO22716 (Bonnes Pratiques de Fabrication). Cette demi-journée a pour objectif de rendre chaque participant autonome dans la mise en conformité de son activité en lui donnant une vision claire et opérationnelle de l'ensemble du cadre réglementaire, des différents acteurs et de leurs obligations.

Formatrice :

Agnès Nuss a été formatrice, responsable RH dans un grand groupe, avant de se lancer dans la création de sa propre marque cosmétique. Herbaliste diplômée de l'ELPM (Ecole Lyonnaise des Plantes Médicinales) et artisan savonnier diplômée de L'Université Européenne des Senteurs et des Saveurs (UESS), elle anime depuis 2012 des formations et des ateliers pour des publics divers (salariés, enfants, adultes dans le cadre des loisirs) autour des "savoirs naturels" : fabrication de baumes médicinaux aux huiles essentielles, de baumes à lèvres pour les enfants, de parfums naturels, de savons, de sérums visage, d'huiles pour le corps,.... Elle maîtrise les techniques d'animation de groupe dans le cadre du DIY (do it yourself), est coach certifiée TTI INSIGHTS et est passionnée par tout ce qui touche à l'Humain et aux « simples ».

Méthode pédagogique :

Formation à distance en vidéoconférence avec 1 à 4 participants maxi
Mise à disposition de l'intégralité de la présentation et d'outils et modèles via un espace partagé privé (DROPBOX)

Tarif : 50 € HTVA – 60€ TTC

Programme :

Définitions du cadre réglementaire :

- UE, ANSM, DGCCRF, Code de la Santé publique..
- Champ d'application, définition du produit cosmétique
- Rôles et responsabilités : Définition du « fabricant », de la « Personne Responsable »

Obligations des « fabricants » et « personnes responsables »

- Déclaration de l'activité à l'ANSM
- Déclaration des formules sur le portail CPNP
- Constitution et tenue à jour des DIP – Dossier d'Information Produit comprenant les formules, la preuve des notifications et un rapport d'évaluation du risque pour la santé humaine
- Mise en conformité avec les Bonnes Pratiques de Fabrication
- Étiquetage conforme
- Respect des règles concernant les Allégations
- Cosmetovigilance

L'atelier cosmétique et la réglementation

- Formules et ingrédients
 - la base de données Cosing – Nom INCI et restrictions (annexes)
 - Liste des allergènes
 - Cas des Huiles essentielles, allergènes et terpenoïdes
- BPF appliquées à l'atelier
- Formation versus fabrication